

### **A. Rue de la Gare**

#### ***Vitesse excessive***

Afin de sensibiliser les différents usagers, il va être demandé aux services de Le Mans Métropole d'implanter des radars pédagogiques.

M. le Maire précise qu'une étude sur la rue de la Gare sera menée dès la fin des travaux de l'avenue Nationale.

#### ***Entretien de parcelle***

Il est indiqué qu'une parcelle n'est pas entretenue par des propriétaires, qui ne résident par ailleurs pas sur place.

Le Maire précise que l'officier de police municipal interviendra auprès des héritiers afin de faire le nécessaire.

#### ***Accès à la RPA***

Afin de faciliter l'entrée des camions à la RPA, les services techniques devront étudier les solutions possibles devant permettre une accessibilité du site plus adaptée.

#### ***Abords des containers situés Place de la Gare***

Face aux incivilités régulièrement constatées, il est demandé aux témoins de relever le numéro de plaque des véhicules et d'en informer la municipalité.

M. le Maire demande à ce que soit ajouté un pictogramme supplémentaire sur les containers devant interpeller les utilisateurs sur la présence d'une caméra.

### **B. Rue des Ecoles**

#### ***Stationnement***

Il est précisé qu'une vérification sera faite par le policier municipal afin de s'assurer que les véhicules stationnés respectent bien la signalisation verticale.

#### ***Accès supplémentaire par unité foncière***

Les demandes d'abaissement de trottoir sont à formuler auprès des services de Le Mans Métropole. Ils étudieront par la suite les faisabilités. Il est précisé que ce type de demande est à la charge financière du demandeur.

### *Sens de circulation*

Durant les travaux réalisés rue de la Paix, le sens de circulation devra être adapté pendant la réalisation du plateau surélevé.

Le policier municipal devra s'assurer, auprès de l'entreprise, que les accès soient conservés.

### **C. Divers**

#### *Kiosque des élus*

Le prochain aura lieu le 16 mars, Place François Mitterrand.